

**Compte-rendu de la réunion du Groupe des Pratiques Professionnelles du district 6  
du mardi 19 novembre 2013 au collège Politzer d'Ivry-sur-Seine**

**PRESENTS :** Julie NOUAILLES (Co-animatrice GPP, Collège Politzer)  
Hanène STAMBOULI (Co-animatrice GPP, LP Jean Macé)  
Pierre –Yves LE COSSEC (Collège Molière)  
Lucien REGDI (Collège Romain Rolland)  
Caroline LAMELOISE (Collège Monod)  
Maëlle MARNIER (Collège Monod)  
Juliette MENERT (Collège Lakanal)  
Jessica UNI FERRARI (LP Camille Claudel)

**INVITE :** Rita KIBABOU (étudiante Master 1 – formation CPE)

**1. Sélection du thème du GPP :**

Le thème sélectionné est le n° 7 : « Le travail de collaboration CPE- équipes pédagogiques, en particulier dans le domaine de la politique éducative »

Thématique transversale qui aborde tous les autres thèmes. Ce thème marque la nécessité pour tous les acteurs pédagogiques qui entourent l'élève de travailler autour de projets communs. Or, travailler en collaboration n'est pas aisé. En effet, on peut constater une certaine distance entre l'équipe enseignante et le service vie scolaire. Par exemple, l'écriture du projet vie scolaire ne devrait pas être l'affaire du CPE uniquement comme c'est souvent le cas, mais de toute l'équipe pédagogique.

Pourtant, ce travail en commun ne peut qu'avoir de très bonnes répercussions dans l'établissement :

- élèves plus impliqués dans la vie de l'établissement et dans leur scolarité grâce un gros travail de projets portés par l'ensemble de la communauté éducative,
- Climat scolaire plus serein grâce à l'écoute et le respect du travail de chacun (élèves, enseignants, CPE , AED, Agents de service, etc.)

**2. Problématique générale :**

*Comment associer tous les acteurs pédagogiques dans un projet éducatif commun se formalisant autour de l'élève ... ?*

**3. Propositions de réponses :**

<sup>35</sup><sub>17</sub> Il est important dans un 1<sup>er</sup> temps que le rôle du CPE occupe toute la place qui lui incombe : Il ne doit pas se mettre en infériorité face aux enseignants. Il doit être le conseiller technique du chef d'établissement et de la communauté éducative.  
Le partenariat avec les Chef d'établissement est primordial.

- ⇒ *Comment amener le chef d'établissement à travailler en collaboration avec les CPE ?*
- il faut être convaincu de ce que l'on fait pour pouvoir convaincre : se documenter, faire des recherches afin d'étayer le bénéfice à travailler ensemble sur un point. Etre en mesure d'argumenter
- ⇒ *Comment améliorer les relations avec équipe enseignante ?*
- En mettant en place une réunion de rentrée afin d'établir un protocole harmonisant le travail de l'équipe pédagogique et du service vie scolaire (exiger de recevoir une info par mail et non pas entre 2 couloirs par exemple). Cela signifie aussi que le service vie scolaire doit être bien organisé et que les points, qui doivent être éclaircis dans le protocole, soient bien identifiés en amont. Cette réunion peut susciter des points de discordes. Il faut néanmoins les appréhender
  - Aller à la rencontre des enseignants et autres membres de l'équipe pédagogique, même si « c'est se faire violence que de sortir de la vie scolaire » à cause, entre autre, de la configuration géographique des locaux (éloigné des autres espaces).
  - Insister pour que les formations regroupent les différents personnels de l'équipe pédagogique mais aussi éducative. C'est la transversalité.

<sup>35</sup><sub>17</sub> Lorsque le travail d'équipe est possible, il faut désormais porter des projets :

- ⇒ *Quels projets peut-on mettre en place ?*
- Exemple de projets : Atelier Philo et Parlement des délégués (collège Monod)
- ⇒ *Quels outils doit-on exploiter ?*
- Le Blog du GPP : <http://gppdud6.hautetfort.com/>
  - Les cahiers pédagogiques

#### **4. Pour la prochaine réunion**

Trouver une définition de l'équipe pédagogique. Qui en sont les membres ?

#### **5. Autres points abordés**

Les CPE des Lycées professionnels ne sont plus membres de droit au Conseil d'administration.

Il y a une incohérence dans la formation des Stagiaires CPE dans la mesure où beaucoup d'entre eux intègrent des établissements classés sensibles. En effet, leur faible taux horaire et le fait qu'il ne soit pas amené à être permanent dans l'établissement scolaire, pose la question de la stabilité des équipes.